



# SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 08 OCTOBRE 2021

Date de convocation : 01 <sup>er</sup> octobre 2021	Lieu : St SORNIN
Heure du début : 14h15	Heure de fin : 16h15



CDC Charente Limousine : Mr DUMAS Jean-luc ; Mr LEONARD Jean-Pierre ; Mme MONToux Béatrice ; Mr PALARD Philippe ; Mr POINT Pascal ;

CDC Cœur de Charente : Mme LITRE Arlette

CDC Grand Angoulême : Mme DULAIS Nathalie

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : Mr CARETTE Pierre ; Mme COMBEAU Danielle ; Mr DANIEL Thierry ; Mr DECHANDON Daniel ; Mr FERSING Jacques ; Mr GENINI Didier ; Mme MICHENAUD Françoise ; Mr MORISSET Bernard ; Mme PRECIGOUT Brigitte ; Mr RABARDY David ; Mr RICHARD Christophe ; Mr ROUSSEAU Jacky ; Mr SEGUIN Philippe

CDC Lavalette Tude Dronne : //

Étaient présents : **Suppléants** : Mme GUILLEBEAU Julie (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mme TEXIER Annie (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord)

Étaient absent(s) excusé(s) : Mr SAVY Benoit (cdc Charente Limousine) ; Mr TRIMOULINARD Jean-Claude (cdc Charente Limousine) ; Mme GROSMAN Carole (cdc Grand Angoulême) ; Mr BORIE Patrick (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr JOUASSIN Emmanuel (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr MAES Xavier (cdc Charente Limousine), Mr BOUCKENOOGHE Alain (cdc Charente Limousine) ; Mr DELAGE Sébastien (cdc Charente Limousine) ; Mr DEVERGNE Manuel (cdc Charente Limousine) ; Mr DUFAUD Jean-Michel (cdc Charente Limousine) ; Mr MARJOLET Jean-Louis (cdc Charente Limousine) ; Mr GAZEAU Guy (cdc Charente Limousine) ; Mr PENIGAUD Jean-Yves ; Mme PERROT Nathalie (cdc Charente Limousine) ; Mr PUYMERAIL Aurélien (cdc Charente Limousine) ; Mme RONDEAU Sylvie (cdc Charente Limousine) ; Mr SOULAT Pierre (cdc Charente Limousine) ; Mme TRICAUD Magalie (cdc Charente Limousine) ; Mr LEHEMBRE Pierre-Yves (cdc Cœur de Charente) ; Mr MERIAU Olivier (cdc Cœur de Charente) ; Mr ROBIN Rémi (cdc Cœur de Charente) ; Mr VIROULAUD Phillippe (cdc Cœur de Charente) ; Mr THILL Alain (cdc Cœur de Charente) ; Mr HUREAU Thierry (cdc Grand Angoulême) ; Mr RATAT Laurent (cdc Grand Angoulême) ; Mr LABROUSSE Mathieu (cdc Grand Angoulême) ; Mr HELION Pascal (cdc Grand Angoulême) ; Mr AZEN Bernard (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr BARDOULAT Jean-Pierre (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr BELLY Jacques (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr BROUILLET Jean-Marc (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr CHAMOULEAUD Jean-Pierre (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr CHATEAU Philippe (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr DAURIAT Frédéric (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr DELAGE Michel (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr FORT René (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr HENCHOZ Sandrine (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr JUBINEAU Patrice (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr LAURIN Jacky (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr LOAEC Pierre (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr MANDIN Laurent (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mme PRIEUR Nathalie (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr PROUX Dominique (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr QUEMENT André (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr REYTHIER Fabien (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr RAYNAUD Alain (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr TERRADE Bernard (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr VANACKERE Stéphane (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr VIGNAUD Jean-Jacques (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr JOSEPH Alain (cdc La Valette Tude Drone) ; Mr GUEDON Cyrille (cdc La Valette Tude Drone).

**Présents Sy BTB** :

M ROJO DIAZ Emmanuel : Directeur des services  
M VIAL Quentin : Technicien rivières  
M PICAUDAT Bruno : Encadrant technique  
Mme DROIT Emilie : Agent administratif

**Secrétaire de séance** : Mr David RABARDY



Le Président accueille l'assemblée du conseil syndical, et remercie les délégués de leur présence.

- Lecture de l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation du ou de la secrétaire de séance.
- Validation du compte-rendu du Conseil Syndical du 02 juillet 2021.

### **Délibérations :**

1. Demandes de subvention pour les postes de Technicien de rivière.
2. Demandes de subvention pour la régie
3. Adhésion au FREDON suite à la présentation du mois de juillet

### **Informations diverses :**

- Protection sociale complémentaire
- Règlement intérieur pour envoi au Comité Technique du centre de gestion
- Stagiaire(s) pour le SyBTB
- Etat des lieux
- Point régie et travaux
- Editorial 2021
- Questions diverses

### **Désignation du/de la secrétaire de séance**

Le Président demande à l'assemblée si quelqu'un veut bien se porter volontaire comme secrétaire de séance. Mr David RABARDY se porte alors volontaire, et est désigné secrétaire de la séance.

### **Approbation du compte rendu du conseil syndical du 02 juillet 2021**

Le Président demande à l'assemblée si tout le monde a bien pris connaissance du compte rendu de la dernière séance, du 02 juillet 2021. Et s'il y a des remarques à faire. Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Les délibérations**

1. Demandes de subvention pour les postes de Technicien de rivière.

Le Président expose au Conseil syndical que dans le cadre de son plan de financement annuel des postes (Techniciens rivières, secrétariat) pour 2022, le syndicat peut faire appel à entre autres : L'agence de l'eau Adour Garonne, le Conseil Départemental de la Charente, et Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, afin d'effectuer des demandes de subventions lorsque celles-ci en offrent la possibilité.

Le Président propose au Conseil Syndical : De délibérer afin de solliciter ces différentes institutions. Et de l'autoriser à signer les documents y afférant.

Vote} Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Adopte la proposition du Président sur la demande de subvention, ainsi que l'autorisation de signature.

2. Demandes de subvention pour la régie.

Le Président expose au Conseil syndical que tout comme pour la délibération précédente, dans le cadre de son plan de financement annuel des travaux effectués en régie pour 2022, le syndicat peut faire appel à différentes institutions entre autres : L'agence de l'eau Adour Garonne, le Conseil Départemental de la Charente, et Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, afin d'effectuer des demandes de subventions lorsque celles-ci en offrent la possibilité.

Le Président propose au Conseil Syndical de délibérer afin de solliciter ces différentes institutions. Et de l'autoriser à signer les documents y afférant.



Vote} Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Adopte la proposition du Président sur la demande de subvention, ainsi que l'autorisation de signature.

### 3. Adhésion au FREDON suite à la présentation du mois de juillet.

Le Président expose à l'assemblée les éléments d'information suivant : Dans la continuité de l'échange entre le représentant de la fédération FREDON et le syndicat, lors du dernier conseil syndical du 02 juillet 2021.

Le Président propose au conseil syndical de délibérer sur une possible adhésion ou non, à ce réseau, dans le cadre de la mise en place d'une campagne de lutte contre les ragondins.

Voici ci-dessous pour rappel, certains éléments importants :

Fédération Régionale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FRGDON) : Ceci dans le cadre de la lutte contre les ragondins et les rats musqués, qui sont deux espèces exotiques envahissantes, originaires d'Amérique et introduites en France pour l'exploitation de leur fourrure.

#### La réglementation :

Pour l'agriculture : Classification comme organisme nuisible aux végétaux, et produits végétaux (Arrêté du 31/07/2000), réglementation faite par arrêté préfectoral, le code rural confie à la FREDON, la mise en œuvre de la lutte collective.

Au titre de la chasse, ces espèces sont classées dans la liste des espèces non indigènes pouvant être chassée. (Chasse et piégeages sont soumis à réglementation)

Le piégeage est organisé par un collectif de bénévoles sous la supervision d'un technicien. Via la FREDON au sein de ses GDON ;

#### Présentation de la campagne

##### Planning prévisionnel de lutte collective

Semaine N°1 Bonneure	Semaine N°2 Bonneure	Semaine N°3 Bonneure
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Livraison matériel et appât</li> <li>○ <b>Lutte bénévoles</b></li> <li>○ 3 passages du technicien pour ramassage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Lutte bénévoles</b></li> <li>○ 2 à 3 passages du technicien pour ramassage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Lutte bénévoles</b></li> <li>○ 3 passages du technicien</li> <li>○ Ramassage du matériel</li> </ul>

Semaine N°4 Bandiat et Tardoire	Semaine N°5 Bandiat et Tardoire	Semaine N°6 Bandiat et Tardoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Livraison matériel et appât</li> <li>○ <b>Lutte bénévoles</b></li> <li>○ 3 passages du technicien pour ramassage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Lutte bénévoles</b></li> <li>○ 2 à 3 passages du technicien pour ramassage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Lutte bénévoles</b></li> <li>○ 3 passages du technicien</li> <li>○ Ramassage du matériel</li> </ul>

- Coût de l'action



## Budget prévisionnel de l'action

<b>Cotisation SyBTB à la FREDON 16</b>	50€
<b>Animation réseau</b>	1000€
Recherche nouveaux bénévoles, contact FD chasse pêche, actualisation des fichiers bénévoles, formation ...)	
<b>Coordination et mis en place de la lutte</b>	8500€
Commande pommes, convocations, carnet de prélèvements, réunion préparation, chargement et distribution du matériel, ramassage cadavres, récupération du matériel ...	
<b>Synthèse et bilan</b>	2000€
Récupération carnets et synthèse, rédaction bilan et cartographie de piégeage, préparation et réunion bilan	
<b>Indemnisation piégeurs</b>	800€
400 prises en moyenne	
<b>Total prestation</b>	<b>12 350€</b>

Le Président demande alors à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques à formuler.  
Mr RABARDY demande s'il y a eu des communications avec les Communautés de Communes.  
Le Président, Mr DECHANDON, répond que oui, mais qu'il n'y a pas eu de retour de leur part.

Un élu se pose la question du report d'une telle action à 2023, au vu de la problématique importante que posent les ragondins, et qui est bien connue des communes.

Mr ROJO-DIAZ prend la parole afin de préciser deux éléments : Bien que nous soyons en 2021.  
La délibération proposée concerne 2022, car en cas de délibération favorable, il faut un temps de budgétisation de la part du syndicat, et d'organisation de la mise en place de l'action par le FREDON.  
Par ailleurs, il rappelle que le coût de cette campagne se répartit sur les différentes CDC.

Aucune autre remarque n'étant faite, le Président propose de passer au vote.

Vote} Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Adopte la proposition du Président sur l'adhésion au réseau FREDON pour l'année 2022, ainsi que l'autorisation de signature des documents y afférant.

### Les informations diverses :

- Protection sociale

Comme cela avait été évoqué déjà l'an passé, le CDG16 propose à ces collectivités adhérentes, afin de se mettre en conformité avec la législation, d'adhérer à la protection sociale complémentaire.  
Il est important de noter que le syndicat a déjà mis en place cette participation. Mais qu'il avait été délibéré en conseil syndical, de mandater le CDG16 pour la prospection de 2021.

L'objectif étant de pouvoir avoir un comparatif, et de prendre une décision en fonction de ce dernier.  
Le CDG16 a initié une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion de conventions de participation pour les risques SANTÉ et PRÉVOYANCE.  
Au terme de cette consultation et des négociations, le Conseil d'Administration, après avis du Comité Technique, a retenu lors de sa séance du 25 mai 2021, les offres de :

MNT pour l'assurance du risque **Santé**,  
TERRITORIA MUTUELLE pour l'assurance du risque **Prévoyance**.



Afin d'offrir une plus grande clarté sur la proposition de Territoria Mutuelle, il a été organisé une rencontre avec une représentante de Mutualia, au syndicat.

En est ressorti que les différences se jouent sur les prestations prises au cas par cas, et non sur une comparaison stricte, sur la globalité.

Le constat global, est que, un changement de mutuelle et de prévoyance, via le centre de gestion, représenterait une charge de démarche administrative lourde, pour peu de bénéfices pour les agents.

Le bureau du Sy BTB, a donc opté sur le fait de rester sur les contrats actuels, souscrit par le syndicat auprès de Mutualia et de la MNT.

Le Président demande alors si quelqu'un dans l'assemblée à des questions, ou des remarques à faire à ce sujet.

Aucune remarque n'étant faite, le Président indique qu'un courrier sera envoyé au CDG16, afin de les informer du choix du syndicat.

- Règlement intérieur

Dans le cadre du programme des lignes directrices de gestion, il est prévu que soit remis à jour, le règlement intérieur. L'objectif ici, étant qu'il soit adapté aussi bien à l'évolution du syndicat depuis sa création en 2017, qu'aux modifications récentes de la législation.

Il avait été convenu lors du conseil syndical qu'un groupe de travail préparerait un document, que le Président soumettra à l'avis du Comité Technique du CDG16.

Y serai joint, de possibles délibérations devant mettre à jour et appuyer ce règlement intérieur.

Cela est chose faite et le règlement sera transmis au Comité Technique d'ici au 15 octobre 2021.

La saisine transmise comportera un document de 27 pages (le règlement intérieur en lui-même).

Ce dernier comportant 66 articles.

À ceci il convient d'ajouter les annexes, au nombre de 09. Puis 3 projets de délibérations relevant de la mise à jour du règlement intérieur.

À la suite de quoi, le retour de la saisine donnera lieu à des délibérations en conseil syndical.

Le Président demande alors si quelqu'un dans l'assemblée à des questions, ou des remarques à faire à ce sujet.

- Stagiaire.

Le syndicat a reçu deux demandes de stage, de la part d'étudiants qui seraient destinés à être accueilli par les 2 techniciens rivières.

L'un des stagiaires serait orienté plus sur les missions telles que : réalisation d'une étude sur un petit bassin versant (état des lieux, diagnostique, enjeux, programmation et cout des travaux, incidence)

L'autre stagiaire serait orienté plus sur des missions telles que : réalisation d'un état de lieux sur la partie PI (Protection des Inondations).

La répartition envisagée serait :

Louen aurait pour maître de stage Emmanuel

Gabrielle aurait pour maître de stage Quentin

- *Les dates de stage sont les suivantes :*

Du Lundi 13 Décembre au Vendredi 24 Décembre 2021 (2 semaines)

Du Lundi 31 Janvier au Vendredi 4 Mars 2022 (5 semaines)

Du Lundi 28 Mars au Vendredi 8 Avril 2022 (2 semaines)

Du Lundi 25 Avril au 13 Mai 2022 (3 semaines)

Les 2 stagiaires ont été reçus en entretien.

Un accord de principe a été donné à leur accueil, notamment pour Gabrielle, qui devait avoir d'autres entretiens.

Entretiens à la suite desquelles, elle a informé le syndicat, qui avait opté pour un stage plus près géographiquement, de son domicile.

Il sera donc accueilli au final, qu'un seul stagiaire, qui aura en définitive comme maître de stage Quentin VIAL. Pour information, Louen effectue la même formation que celle dont est issu Quentin.

Pour ce qui est de la gratification, elle sera la suivante :

À titre de comparaisons, le syndicat avait versé lors de l'accueil de Benoit, de novembre 2019 à mars 2020 = 435 € de frais de véhicule et repas  
Soit une somme arrondie totale de 500 €

Cette somme pourra être inscrite aux demandes de subventions au poste de technicien rivières.

Le nécessaire sera donc fait en matière de conventionnement, auprès de l'établissement d'accueil de ce stagiaire.

- Plateforme de signalement

Lors du dernier conseil syndical du mois de juillet, le syndicat a délibéré sur l'adhésion à la conventionnement Santé Hygiène et Sécurité au travail, auprès du CDG16.

Lui déléguant les fonctions de référent externaliser concernant la mise en place du dispositif de signalement des violences AVDHAS (ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES.).

Ceci étant un engagement pris dans le cadre des lignes directrices de gestion.

La semaine dernière, le CDG16 a donc transmis le document final au syndicat, formalisant les modalités d'usage du dispositif, et les missions du CDG 16 en tant que référent externaliser.

Ce dernier doit être complété et transmis pour saisine de l'avis du comité technique. À noter qu'il a été choisi comme mode de communication aux agents sur l'existence de ce dispositif : l'affichage, et un flyer joint au bulletin de salaire des agents.

Mr ROJO-DIAZ prend alors la parole afin d'apporter 2 éléments de compréhension importants :

1/ Le dispositif de signalement est ouvert aux agents publics s'estimant victimes ou témoins de violences sexuelles, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral ou d'agissements sexistes

2/ Les définitions portées sur le document du centre de gestion :

**Les actes de violence** se caractérisent par un ensemble d'attitudes qui manifestent de l'hostilité ou de l'agressivité entre des individus, volontairement ou non, à l'encontre d'autrui sur sa personne ou sur ses biens. Ils peuvent être verbaux (menaces, injures, diffamations, outrages...) ou physiques (coups, blessures, gestes ou agissements d'intimidation, acte ou tentative d'acte sexuel...).

**Les actes de discrimination** résultent des traitements inégaux et défavorables appliqués à certaines personnes en raison de certains traits réels ou supposés liés à leur origine, leur nom, leur sexe, leur apparence physique ou de leur appartenance à un mouvement philosophique, syndical ou politique. Il existe en tout 18 critères sanctionnés par la loi. (art. 1 de la loi n°2008-496 du 27 mai 2008)

**Les actes de harcèlement moral** sont des agissements répétés qui visent à une dégradation des conditions de travail et qui portent atteinte aux droits, à la dignité, à la santé physique ou mentale ou à l'avenir professionnel de l'agent.

**Les actes de harcèlement sexuel** est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou agissements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant

ou humiliant, soit créent à son égard une situation intimidante, hostile ou offensante. » Est assimilé au harcèlement sexuel « le fait, même non répété, d’user de toute forme de pression grave, dans le but réel ou apparent d’obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l’auteur des faits ou au profit d’un tiers.

**Les agissements sexistes** sont des agissements liés au sexe d’une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

- Capsules d’auto-formation.

L’ATD16 propose des capsules d’auto-formation accessibles tant aux élus qu’aux agents manipulant des données personnelles ou désireuses d’acquérir des connaissances sur cette thématique.

Ce parcours en ligne se compose de trois modules, à découvrir à votre rythme :

- Le RGPD et ses notions clés.
- Les acteurs et principes phares du RGPD.
- La démarche de mise en conformité.

Chaque module se compose d’une courte vidéo suivie d’un questionnaire visant à vérifier que le contenu de cette dernière a bien été assimilé. Une attestation de suivi sera délivrée à chaque participant au terme du parcours et permettra ainsi valoriser l’engagement de l’ensemble des acteurs de la collectivité dans la démarche de mise en conformité au RGPD.

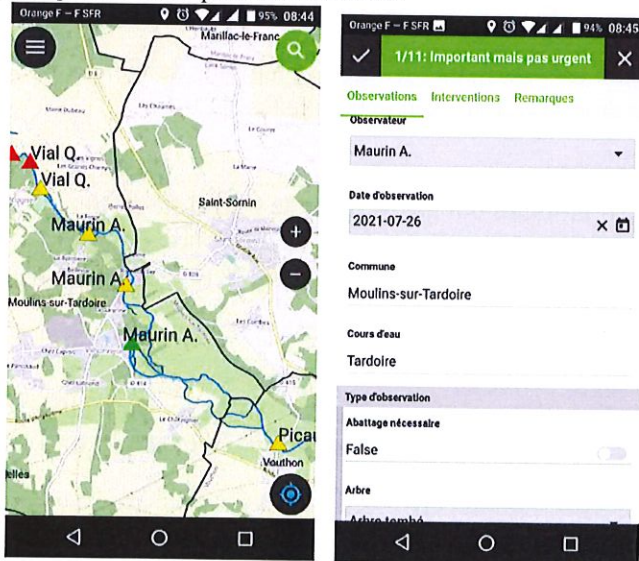
La parole est alors donnée à Mme DROIT, qui demande si parmi les élus, certain(e)s souhaitent s’inscrire. Si tel est le cas, ils pourront le faire à la fin du conseil, ou bien ultérieurement, en la joignant au bureau du syndicat.

- Point régie et travaux.

Le Président passe la parole à Mr VIAL, technicien rivière du syndicat.

Bilan des relevés de terrains au 04 octobre 2021.

La méthode de relevé se fait via une interface cartographique installée sur les smartphones des techniciens et des agents techniques sur le terrain.



L’interface permet de remplir une fiche de renseignement, où sont notifiées les observations et les interventions.

Les premiers constats sont que la répartition des interventions n’est pas homogène. De plus, il ne faut pas oublier qu’il n’y a pas encore de comparatif, car 2021 est la première année d’utilisation de cette application.

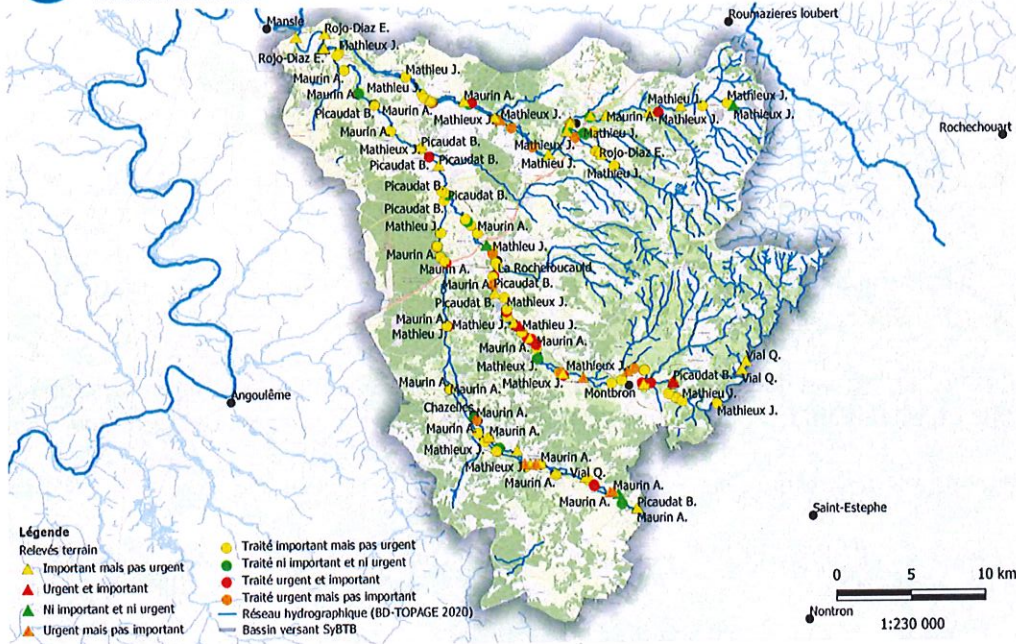
Par ailleurs, une répartition en 4 critères a été mise en place pour prioriser les interventions :

- Urgent et important
- Urgent, mais pas important
- Important, mais pas urgent
- Ni important ni urgent

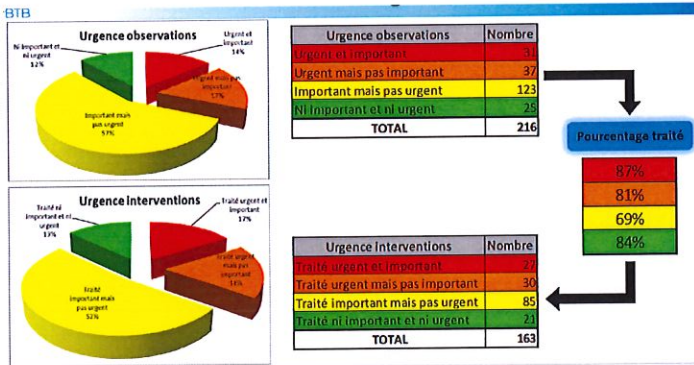
Au 4/10/2021, sur 216 relevés, il y a eu 163 points traités.







Critères d'urgence



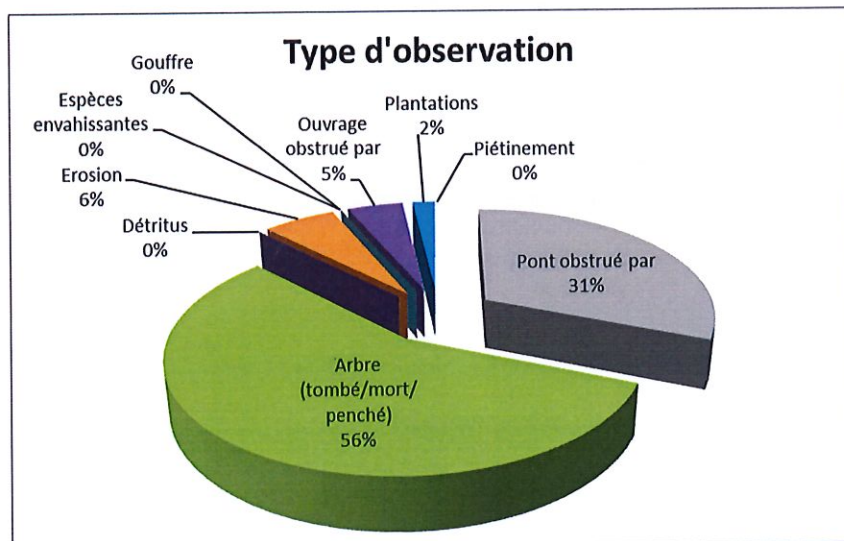
Localisation des relevés

Cours d'eau	Nombre d'observations	Bassin versant	Nombre d'observations
La Tardoire	105	La Tardoire	105
Le Bandiat	59	Le Bandiat	59
La Bonnieure	34	La Bonnieure	52
Rau de Lassagne	1	<b>TOTAL</b>	<b>216</b>
Rau des Pennes	3		
Le Rivallon	11		
Rau de la Roche	2		
La Croutelle	1		
<b>TOTAL</b>	<b>216</b>		

**Pourcentage traité**

- 77%
- 78%
- 69%
- 75%

Cours d'eau	Nombre d'interventions	Bassin versant	Nombre d'interventions
La Tardoire	81	La Tardoire	81
Le Bandiat	46	Le Bandiat	46
La Bonnieure	21	La Bonnieure	36
Rau de Lassagne	1	<b>TOTAL</b>	<b>163</b>
Rau des Pennes	3		
Rau de la Roche	1		
Le Rivallon	9		
La Croutelle	1		
<b>TOTAL</b>	<b>163</b>		



Concrètement, les interventions s'effectuent en 2 temps : Le déplacement sur le lieu d'observation ou de signalement, pour une évaluation. Puis un deuxième déplacement pour intervention.

Mr PALARD demande à qui revient la charge de l'entretien.

Ce à quoi Mr VIAL répond que légalement, le devoir d'entretien revient au propriétaire. Cependant, il convient de nuancer le propos dans certaines situations, notamment en cas d'urgence.

Mr ROJO-DIAZ ajoute aussi que s'il y a le constat d'un non-entretien, le Maire peut faire jouer son pouvoir de police, et rappeler au propriétaire ses obligations.

Par ailleurs, l'entente mutuelle est importante, lors de certaines interventions du syndicat, avec les services techniques des communes, et les propriétaires de berges.

Pour conclure sur l'utilisation de cette technologie, Mr VIAL indique qu'elle permet une vision concrète des différentes situations, et permet à l'encadrant technique de répartir les interventions en fonction des besoins.

#### Mouvements de personnel sur la régie.

La parole est donnée à Mr PICAUDAT, encadrant technique du syndicat. Il fait alors l'énoncé des différents mouvements de personnel :

- 1 : CDD 2 ans commune d'Agris depuis mai 2021.
- 1 : CDD depuis septembre dans une entreprise de pose de mobile home.
- 1 : Prospection missions d'intérim.
- 1 : CDD de 2 ans maximum chez Calitom.
- 1 : Formation de plomberie depuis juillet.

Plus 3 recrutements : Deux le 30 août et un le 6 septembre

À la suite de quoi, le Président ajoute que début septembre, il a eu un entretien avec Mme GUILLAUME, qui est la nouvelle personne référente du suivi de notre collectivité auprès du Conseil Départemental.

Ces mouvements positifs au niveau de la régie permettent un argumentaire en faveur du portage du Chantier d'insertion du syndicat. Ce dernier remplissant sa mission « d'intermédiaire » vers une réinsertion professionnelle.

Un travail d'équipe permet de porter ses fruits, entre le travail sur le chantier, et l'accompagnement socio professionnelle du CIDIL.

Pour certains personnels, ce passage par le chantier d'insertion permet de retrouver un « sens de l'utilité ».

Un point négatif est à noter cependant. Il s'agit du manque de visibilité des chantiers d'insertion, et le manque de relais dans nos secteurs. Car il faut prendre en considération le fait que nous sommes isolés, et que parfois certains postulants n'ont pas toujours ou de manière limitée, de moyens de locomotion.

#### Plan de prévention annuelle.

Mr PICAUDAT prend la parole afin de présenter les éléments du plan annuel de prévention.



## - SyBTB:

- ✓ Achat d'une **armoire** de sécurité **anti-feu** (2008,74€ TTC).
- ✓ Achat d'**extincteurs** pour les **véhicules** de terrain (283,20€ TTC).
- ⊕ Préparation d'une **formation** théorique et pratique pour la régie du Syndicat (EPI, règles de sécurités, utilisation des machines...).
- ⊕ Préparation formation habilitation électrique pour 2 agents
- ⊕ Préparation remplacement carburant par ASPEN (prévision budgétaire pour 2022)
- ✗ En attente pour la réalisation de **fiches interventions**.

## - CDC:

- ✗ En attente pour le **remplacement de l'escalier** du hall d'entrée (Prise de mesures par un menuisier).
- ✗ En attente pour le remplacement de la porte d'entrée par une **porte anti-panique**.
- ✗ En attente pour la mise en place d'un cabanon de stockage des matériaux.

Mr PALARD souhaite aborder le sujet du remplacement du carburant. En effet ce dernier indique que dans sa pratique professionnelle, il a constaté que l'utilisation de l'huile minérale est mieux que les substitues comme l'ASPEN. Le coût de l'ASPEN est très cher de surcroit.

Mr PICAUDAT confirme qu'en effet, le prix est plus élevé que celui des carburants utilisés couramment. Cependant, il s'agit aussi du respect des prérogatives conseillées dans le cadre du travail en milieu humide. Mais aussi il convient de prendre en compte la protection du matériel. Par ailleurs, d'autres syndicats utilisent l'ASPEN.

Toutes autres suggestions sont les bienvenues.

Mme GUILLEBEAU demande si le matériel utilisant des batteries peut être considéré ?

Ce à quoi Mr PICAUDAT répond que bien que ce soit une idée, ce type de matériel ne correspond pas en termes de puissance, à ce qui est nécessaire dans le cadre des travaux effectués par la régie du syndicat.

Un élu fait part de son inquiétude concernant le pont de La Rochette, notamment au vu de l'évolution du poids des véhicules agricoles qui l'emprunte.

Certaines communes ont choisi l'option de faire contourner ce genre d'ouvrage

Par ailleurs, les budgets sont limités, et les aménagements éventuels de ces ponts ne pourront se faire que dans le temps.

Mr PICAUDAT fait le relais avec la thématique de la sécurité lors des interventions de la régie en bord de route ou à proximité. D'où l'importance des démarches liées au plan de prévention.

Dans le cadre du document unique, il a été pris contact avec les services du département pour avoir leurs conseils et avis en matière de signalisation.

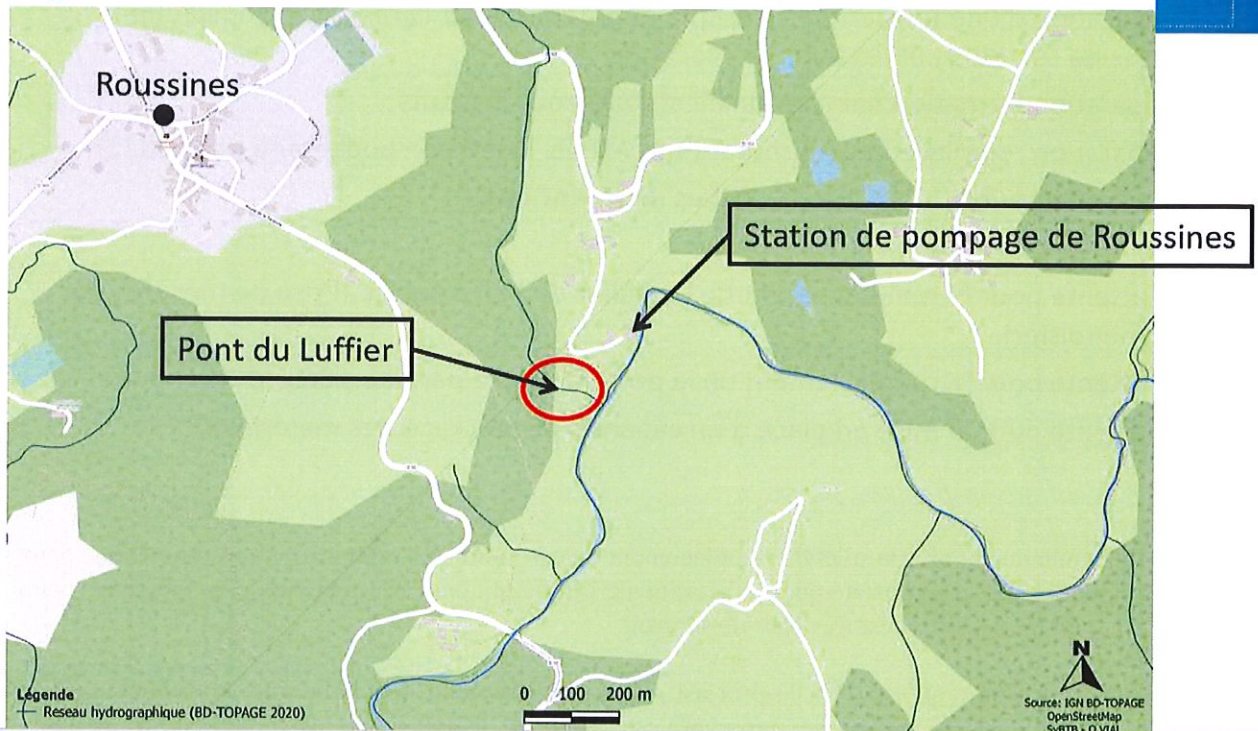
#### Remplacement du pont du Luffier.

Mr ROJO-DIAZ, directeur des services du syndicat, prend la parole afin d'aborder le sujet du remplacement du pont du Luffier sur la commune de Roussines, ou coule le ruisseau du Logeat.

Ce remplacement intervient suite à la dégradation de la route passant sur ce pont, après les crues du mois de février 2021. À cela s'ajoute le fait que les buses étaient sous-dimensionnées, ce qui constitue en soi un obstacle à la continuité écologique.



Localisation :



Route dégradée suite aux crues de février 2021



Buses sous-dimensionnées (obstacle continuité écologique)



En amont du pont se trouve la station de pompage de Roussines.  
La Mairie avait alors sollicité l'aide du syndicat, puis fait faire un devis pour le remplacement des buses.

# SARL HARDY TP

Sarl au Capital de 25 000 Euros  
Saint-Gervais

87600 VIDEIX

☎ 05.55.48.62.41

Portable : 06.81.10.01.00

Fax : 05.55.48.64.13

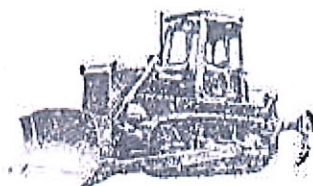
Code N.A.F. : 4312A

SIRET : 48293911300015

RCS : 482939113

N.I.L. : FR34482939113

E-Mail :



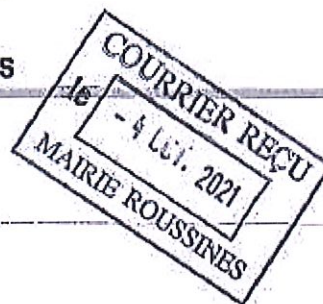
Travaux Publics  
Terrassement  
Assainissement

Saint-Gervais, le 02/10/2021

MAIRIE ROUSSINES

Le Bourg

16310 ROUSSINES



Réf. Devis : 11718

N° Client : 9ROUSS

## Devis

Travaux au pont du Luffier

Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Total HT	Tva
Chantier : La Séchère Objet : Travaux au pont du Luffier ( Ruisseau Le Logeat )  Démolition du pont, pour la création d'un nouveau pont  TERRASSEMENT Dérivation du ruisseau - Ouverture d'une tranchée dans les parcelles qui touchent le ruisseau, pose d'un tuyau Ecopal 0/600, remblaiement de celui-ci - Enlèvement des tuyaux dans les parcelles, remise en état du terrain	ML	18,00	152,77	2 749,86	
DEMOLITION DU PONT - Démolition du pont, chargement dans des camions pour l'évacuation en décharge Emploi d'une pelle à chenille et camion	F	1,00	1 250,00	1 250,00	1
BUSE CADRE 170 X 80 X 240 - Préparation du fond de forme pour la pose des buses cadres coulage d'un béton sur 0.20 cm d'épaisseur sur 35 M² - Pose des buses Emploi d'une pelle à chenille et main d'oeuvre	U	6,00	2 848,00	17 088,00	1

Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Total HT	Tva
ROUTE - Reprise de la route sur 57 M <sup>2</sup> pour la préparation de la dalle béton Décaissement, empierrement, nivelage à la côte du pont, compris fourniture de pierre. Emploi d'une pelle à chenille, main d'oeuvre, camion, cylindre	M2	57,00	34,21	1 949,97	1
BETON SUR VOIRIE ET PONT - Coffrage des bords de la voirie - Apport de béton sur 0.20 cm d'épaisseur - Décoffrage de l'ensemble - Remise en état des abords	M2	92,00	85,16	7 834,72	

Devis valable 6 Mois.

Acompte de 30 % à la signature du devis.

Si acceptation du devis, veuillez nous retourner un exemplaire signé.

Restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

BON POUR ACCORD-SIGNATURE CLIENT ENTREPRISE HARDY TP

Total des travaux H.T. :	30 872,55
Total H.T. net :	30 872,55
1-TVA à 20 % ( 30 872,55 HT)	6 174,51
2- ( HT)	
Total T.V.A. :	6 174,51
Total T.T.C. :	37 047,06

Soit en Francs : 243012,78

Monsieur ROJO-DIAZ indique qu'une hiérarchisation s'impose au niveau des interventions.

Par exemple tant que sur une rivière, il n'y a pas de programme pluriannuel de gestion, il est difficile au syndicat d'aider l'ensemble des 69 communes ou il faudrait prévoir le budget en adéquation.

Ce à quoi Monsieur VIAL ajoute que cet exemple montre que dans cette situation, le sous-dimensionnement des buses et la chute d'eau, bloquent la remontée piscicole.

Lors de la crue, l'eau est passée sur la route provoquant sa dégradation. Toutefois, cela aussi freine l'écoulement de l'eau qui permet son infiltration et de diminuer l'onde de crue en aval.

La solution serait de se servir des exemples de passage à gué sur la Tardoire aval qui sont constitué de béton.

Par ailleurs, il informe que la prochaine révision du PPG est en 2023 sur le secteur et permettra en fonction des choix politiques d'intervenir sur ce type d'aménagement.

Mme MONToux pose la question de savoir s'il y a des sollicitations possibles auprès du Département.

Actuellement le maire n'a fait appelle qu'au syndicat, mais Mr ROJO DIAZ, indique que le syndicat peut aider le montage des dossiers de demande de subvention : Démarches, Accord Cadre, orientation, plan de financement...

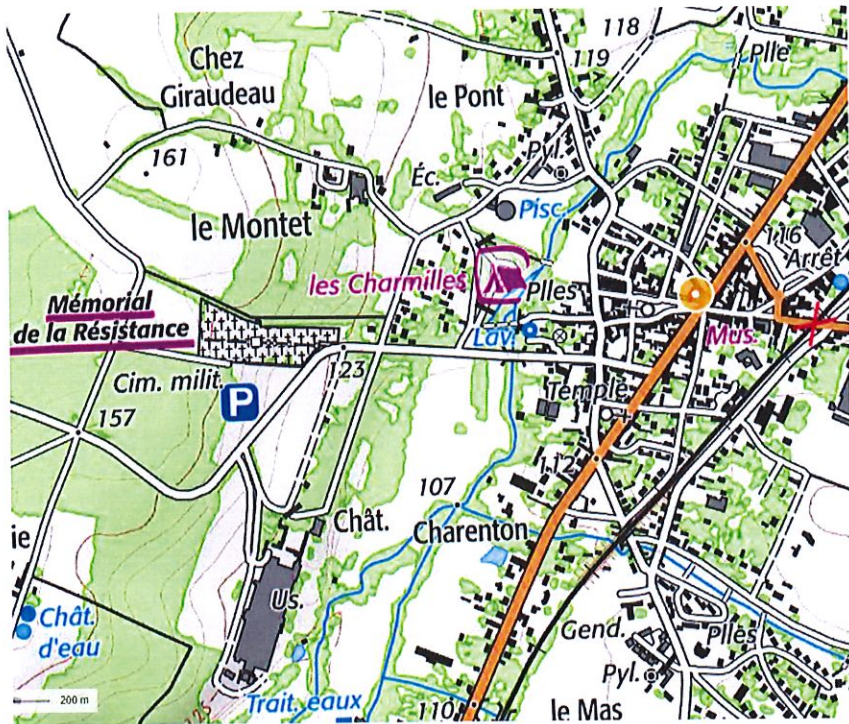
D'ailleurs, il convient de faire attention en ce qui concerne la voirie. Cela à un impact sur les cours d'eau. De plus cela relève de déclaration auprès de la DDT.

### Les travaux sur la Bonniere.

Des travaux sur la Bonniere ont été réalisés sur 2 sites : L'un sur la commune Chasseneuil, l'autre sur la commune de Genouillac.

- Site de Chasseneuil.





Les travaux réalisés via des bons de commande pour 18 points de recharge pour un total de 2 300T de matériaux. Par ailleurs, il y a eu l'opportunité d'avoir des matériaux gratuits du fait de la zone de travaux sur la piscine de Chasseneuil et une propriétaire, connaissant le vice-président le syndicat, a donné des moellons venant de la destruction d'un bâtiment.

Cela a permis de réaliser 5 radiers supplémentaires pour 450 T de matériaux

Monsieur ROJO-DIAZ indique que si la situation se produit, de ne pas hésiter à signaler au besoin, les opportunités de récupérer des matériaux de ce type, au syndicat.



Le cout des travaux est fait suivant le bon de commande suivant :



## Travaux de restauration hydromorphologique

Tronçon : "Chasseneuil"

Délai : Les travaux devront être réalisés avant 31 septembre 2022

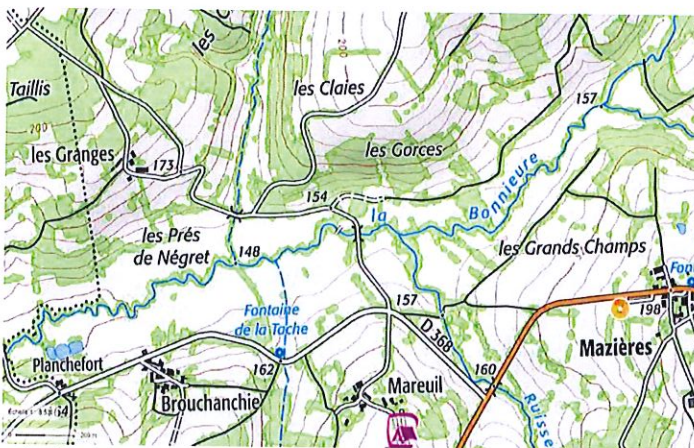
Volume de travail à réaliser sur le tronçon "Chasseneuil"							
n° de prix	Référence CCTP	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
11	II.4.4.7	Mélange argilo-limoneux-sableux et pierre	T	900	16,00 €	14 400,00 €	17 280,00 €
12	II.4.4.7	Blocs dioritiques compris entre 20 mm et 200 mm	T	850	23,00 €	19 550,00 €	23 460,00 €
13	II.4.4.7	Blocs dioritique compris entre 400 mm et 600 mm	T	550	22,00 €	12 100,00 €	14 520,00 €
14	II.4.4.7	Banquettes minérales et retalutage des berges de granulométrie 20-200 mm	T	0	25,00 €	- €	- €
15	II.4.4.7	Nivellements effectués pendant le chantier	u	0	640,00 €	- €	- €
16	II.4.4.8	Fascinage	ml	0	100,00 €	- €	- €
17	II.4.4.8	Peigne	m²	0	85,00 €	- €	- €
Sout total						46 050,00 €	55 260,00 €
Total						46 050,00 €	55 260,00 €

Destinataire :

Par ailleurs, il indique à l'assemblée qu'une vidéo a été faite sur différents travaux, via un drone grâce aux services de Charente Eaux. Il diffuse alors cette dernière.

À la suite de quoi, Monsieur ROJO-DIAZ indique que cette nouvelle technologie peut être particulièrement utile dans le diagnostic des interventions, notamment au niveau des ponts lors des crues.

- Site de Genouillac.



de berge à berge.

Par ailleurs, une remarque positive est à faire, au sujet de la visite d'une équipe de la société Garandau, et des transporteurs. Tous intéressés par le suivi et le sens de ces travaux.



Le second site de travaux est sur la zone Mareuil-Mazières

Les travaux ont été effectués via un bon de commande pour 51 points de recharge pour un total de 8 570T de matériaux  
Ceci sur un linéaire de travaux de 1 616 m

Afin de suivre les sédiments, il a été utilisé comme marquage, la pose d'un arbre en travers





Suite à la pose de radiers, et la mise en place de méandres, on constate un retour de l'eau. Cette dernière est plus claire, grâce à la filtration dû à la recharge. Par ailleurs, le piézomètre installé indique une reprise d'un mètre d'eau.



Le cout des travaux est fait suivant le bon de commande suivant :

**BON DE COMMANDE N°2 Tranche N°4-5**



*Travaux de restauration hydromorphologique*

Tronçon : "Mareuil-Mazières"

Délai : Les travaux devront être réalisés avant 30 Octobre 2022

Volume de travail à réaliser sur le tronçon "Mareuil-Mazières"							
n° de prix	Référence CCTP	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
11	II.4.4.7	Mélange argilo-limoneux-sableux et pierre	T	4 960	16,00 €	79 360,00 €	95 232,00 €
12	II.4.4.7	Blocs dioritiques compris entre 20 mm et 200 mm	T	3 515	23,00 €	80 845,00 €	97 014,00 €
13	II.4.4.7	Blocs dioritique compris entre 400 mm et 600 mm	T	95	22,00 €	2 090,00 €	2 508,00 €
14	II.4.4.7	Banquettes minérales et retalutage des berges de granulométrique 20-200 mm	T	0	25,00 €	- €	- €
15	II.4.4.7	Nivellements effectués pendant le chantier	u	1	640,00 €	640,00 €	768,00 €
16	II.4.4.8	Fascinage	ml	0	100,00 €	- €	- €
17	II.4.4.8	Peigne	m²	0	85,00 €	- €	- €
Sout total						162 935,00 €	195 522,00 €
<b>Total</b>						<b>162 935,00 €</b>	<b>195 522,00 €</b>

• BILAN DES TRAVAUX.

On dénombre 70 points de recharge avec l'utilisation de 11 000 T de matériaux

Linéaire effectué sur 2 200 ml-Pour un linéaire prévu de 2 600 ml.

Le coût du ml pour Mazières est de 125 000€/km de CE

Le coût du ml pour Chasseneuil est de 110 000€/km de CE + le cout de l'intervention de la régie sur la végétation

La répartition du coût par tranche est répartie selon le tableau suivant :



# bilan tranche 4-5-6-7

	Tranche 4-5-6-7 2021-2022	Total depense	Reste	Bon commande N°1	Bon commande N°2	Bon commande N°3
	HT	TTC		TTC	TTC	TTC
	419 000,00 €	502 800,00 €		55 260,00 €	195 522,00 €	
<b>Total TTC</b>	419 000,00 €	<b>502 800,00 €</b>	<b>252 018,00 €</b>	<b>250 782,00 €</b>		
		pourcentage	49,88%			

Il reste 252 M€ pour 2022.

## La communication :

En date du 19 août 2021, le journal La Charente Libre a publié un article sur les travaux effectués sur la Bonnieure.

Par ailleurs les travaux ont fait l'objet d'une fiche sur le répertoire des exemples du réseau des TMR/ CPIE Val de Gartempe. Elle concerne la recharge granulométrique sans modification de tracé.

## DES TRAVAUX SUR LA BONNIEURE POUR PRÉSERVER L'ÉCOSYSTÈME



Par charentelibre.fr, publié le 19 août 2021 à 19h09, modifié à 20h46.

La Bonnieure qui traverse Chasseneuil est actuellement l'objet de travaux au niveau du pont situé sur la route du Mémorial. "Elle réaménagée..."

## Editorial 2021

Comme tous les ans, le syndicat va faire un sondage auprès des mairies, afin d'organiser l'impression et la distribution des éditoriaux.

Il se présentera de la façon suivante : Format A3 / 4 pages

**P1** général (notion patrimoine, présentation de la Tardoire, gouffre...)

**P2** volet technique

**P3** Actualité liée au syndicat

**P4** Divers (rappel de la réglementation, correspondance,)

Répertoire d'exemples

### RECHARGE GRANULOMÉTRIQUE SANS MODIFICATION DE TRACÉ SUR LA DE LA BONNIEURE - TERRES DE HAUTE-CHARENTE (16)

La Bonnieure a subi à une époque encore récente (1990-2000) des travaux de nettoyage qui ont perturbé le fonctionnement normal de la rivière. Pas de curage, pas de rectification, il s'agit plutôt de l'enlèvement de toutes les souches et les blocs qui créaient de la rugosité pour faciliter les écoulements. La vitesse d'écoulement s'est donc accélérée et a progressivement mobilisé les matériaux, essentiellement composés de sables disponibles sur ce secteur. Ils ont été pris dans les berges (provoquant des érosions marquées) et dans le lit de la rivière provoquant une incision très marquée. La roche mère était mise à nue sur une bonne partie de ce linéaire et les berges atteignant jusqu'à 2m50cm de haut par endroits.

Cette évolution du cours d'eau a considérablement réduit ses fonctionnalités (impact sur l'effet de filtration de l'eau, diversité des habitats et de la biodiversité aquatique, capacité à sortir de son lit et inonder les parcelles voisines, point dur devenu des obstacles à la circulation piscicole tels que les ouvrages de franchissement routier...)

Le SyBTB a cherché à retrouver une ligne d'eau normale permettant de stopper l'incision et rétablir ses fonctionnalités par une recharge massive en matériaux pierreux.

Maître d'ouvrage: Syndicat d'aménagement des rivières du Bandol, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Période de réalisation des travaux: Juillet à septembre 2018-2019-2020 (3 x 1,5 mois de travaux)

Objectifs des travaux: →

- stopper le phénomène d'incision et d'érosion des berges
- rehausser la ligne d'eau sur le secteur impacté pour rétablir les fonctionnalités normales de cette rivière (filtration des crues, qualité de l'eau, biodiversité, sécurisation du site).

Descriptif technique: →

Le SyBTB a curassé le lit du cours d'eau sur 3150 m avec près de 15 000 tonnes de matériaux →

(tranche 1 & 2: 1800 m = 6 500 T; tranche 3: 1 200 m = 7 000 T) →

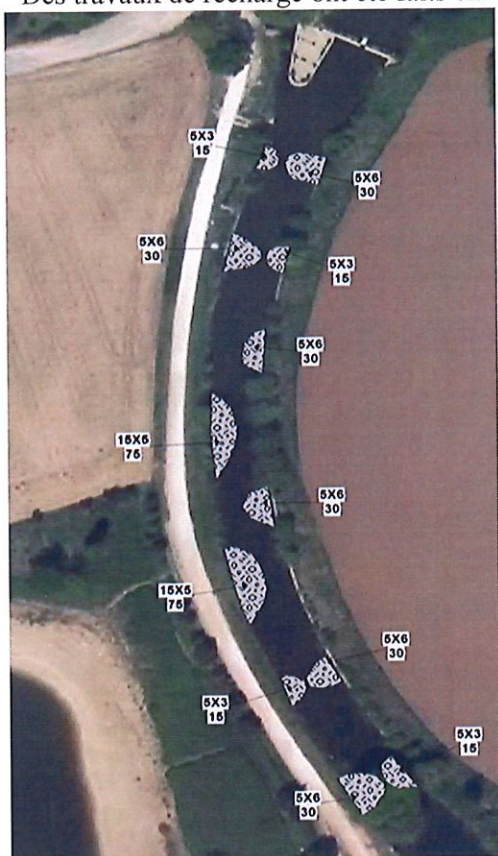
Un premier travail d'entretien de la ripisylve a été réalisé (en régie) pour faciliter le passage.



Les dossiers de travaux :

- *Déclaration de travaux de Landaudrie.*

Des travaux de recharge ont été faits en 2016.



Depuis, il a été constaté que le mur du seuil s'est érodé, ce qui comble la prise d'eau.

Il convient donc dans le cadre de ces travaux de recharger en aval du seuil et de recharger en amont pour freiner la descente des sédiments, soit 1 000T de matériaux prévus.

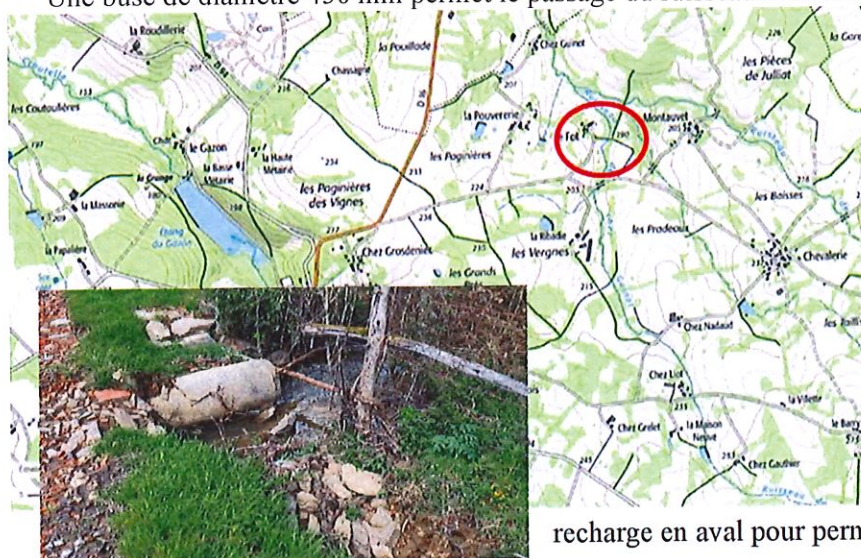


Pour cela, le montage d'un dossier de déclaration de travaux est nécessaire.

Pour préciser la chose, Monsieur ROJO-DIAZ explique que ce type de dossier comporte une vingtaine de pages accompagnée d'une note d'explication détaillée.

- *Dossier de déclaration pour la Mairie de Cherves-Châtellars.*

Une buse de diamètre 450 mm permet le passage du ruisseau sous le chemin communal.



Ce faible diamètre ne permet pas de faire passer la totalité du débit en période de crue. Ainsi, en période de crue, l'eau passe sur le chemin et l'érode.

De plus, la buse en aval provoque une chute d'eau empêchant la remontée piscicole

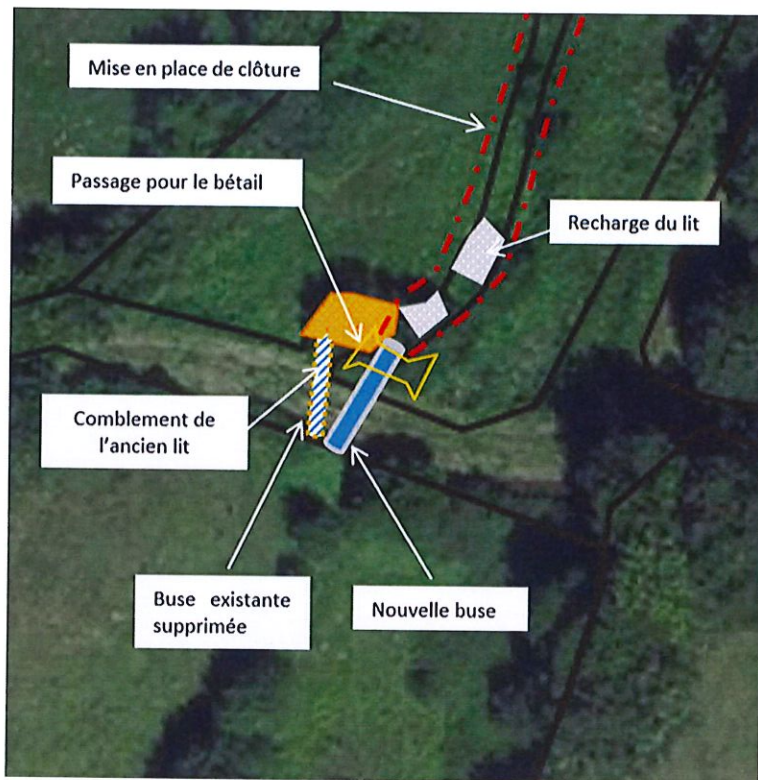
Projet de travaux : Changer la buse de 450 par une buse de 800 et éviter le virage du ruisseau.

Prolonger la buse pour un passage du bétail et mise en place de clôture

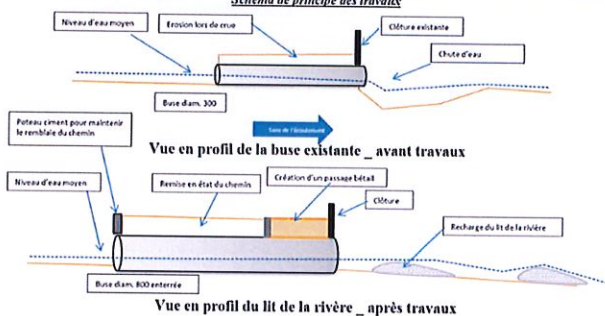
Enterrer la buse et effectuer une

recharge en aval pour permettre le franchissement piscicole.





*Schéma de principe des travaux*



Les travaux seraient effectués par la Mairie et l'exploitant concerné.

- *Travaux au pont d'Agris.*

Un courrier envoyé par le collectif de riverains de la Tardoire au Pont d'Agris, Monsieur le Maire d'Agris a sollicité le Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) et le service des routes du département (ADA La Rochefoucauld).

Ce collectif de riverains, conscient d'habiter dans une zone inondable et des risques que cela induit, fait remarquer la récurrence des crues sur le Pont d'Agris et préconise la pose de buses sous la route départementale 11 pour limiter le phénomène de digue créé par cette route



Des travaux ont été faits en 2016 par le syndicat et la mairie.



L'impact des dernières inondations du mois de février 2021 se fait ressentir par une plus grande sensibilisation de la population à ces phénomènes.

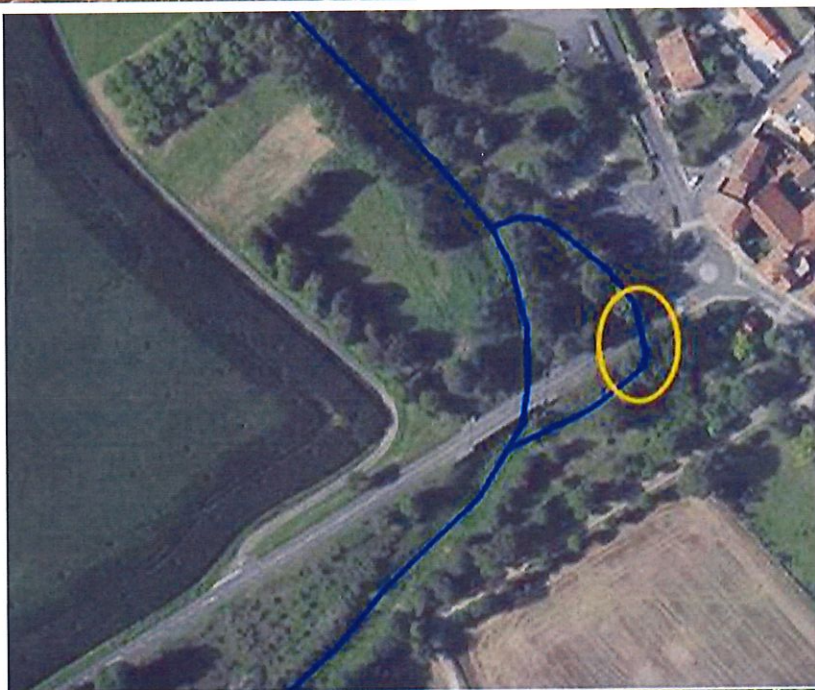
Projet à venir :



Le but des travaux est d'enlever les sédiments déposés dans ce lit secondaire au niveau du pont-cadre en amont et en aval sans descendre en dessous du niveau du radier.

Les travaux seraient portés par la commune.

La DTT a confirmé qu'il n'y avait pas besoin de faire de déclaration ;



- Travaux sur Vitrac.

Au niveau du pont de la D60 qui enjambe le Rivailon, la mairie de Vitrac st Vincent a constaté qu'un atterrissement situé en rive droite à augmenter sa hauteur lors de la dernière crue du mois de février 2021. Ce dépôt de matériaux comble une partie de l'arche du pont, tandis que le ruisseau passant en rive gauche a tendance à s'inciser. De plus en amont, il y a des habitations qui sont proches du cours d'eau et donc très sensibles au risque d'inondation.

**Le pont de la D60 est constitué de 3 arches pour permettre l'évacuation des crues du Rivailon.**



Figure 1 : Encombrement du pont par plus de matériaux



Les riverains en amont ont réalisé un mur situé en rive gauche, accélérant le courant. Par effet inverse, il y a moins de courant sur la rive opposée créant un dépôt.

Figure 5 : Vue aval du pont



Projet à venir :

Les travaux consisteraient à mettre des blocs (50-150 kg) dans le lit de la rivière en amont du pont. Ainsi, l'augmentation de la rugosité aura pour effet de dévier une partie du courant en rive droite.

En plus, l'atterrissement sera dévégétalisé et scarifié avant la montée des eaux pour permettre aux matériaux d'être remobilisés.

En effet, ce processus est important pour éviter que la rivière ne s'incise sur sa partie aval.



Enfin, une recharge de blocs sera faite sur sa partie aval du pont pour éviter son incision et favoriser la rugosité pour que le courant soit plus important en rive droite.

Image d'exemple.

Figure 7 : schéma explicatif de travaux de protection de berge

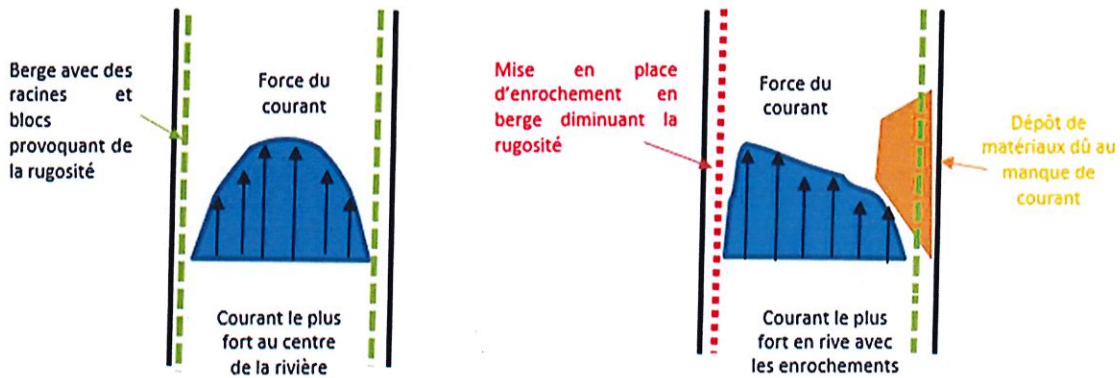
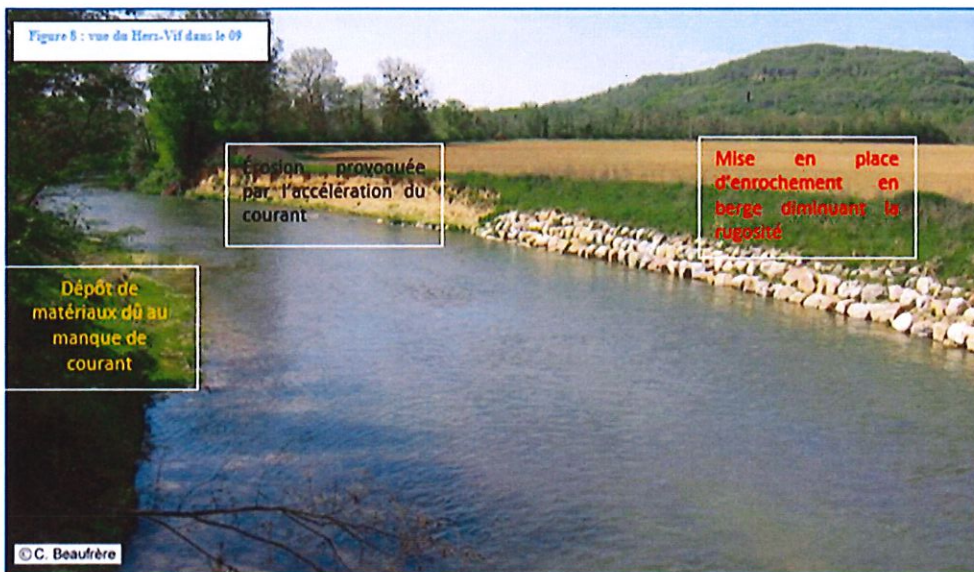


Figure 8 : vue du Herp-Vif dans le 09



Possibles travaux :



À noter que les travaux sur l'atterrissement de scarification et dévégétalisations se feront annuellement en fonction des besoins.

De plus, une sensibilisation sur le risque d'inondation des riverains sera faite à cette occasion.

### Temps d'échanges :

Dans la continuité de la thématique concernant l'évolution, l'usage et l'usure des ponts, un délégué fait une remarque concernant le pont de La Rochette. Ce dernier n'étant plus aussi large, et les engins agricoles étant de plus en plus lourds et imposants.  
Que dire de l'idée de faire un gué ?

Mr ROJO-DIAZ prend l'exemple de la commune de St Ciers. Cette dernière souhaite mettre en place un passage à gué.  
Cela implique donc de faire un dossier de déclaration de travaux, comprend plans et explications. Le dossier a été déposé en 2010 et pour l'instant aucun travaux n'a été fait.

Qu'en est-il alors du passage des agriculteurs ?

Ce à quoi il est répondu, qu'au vu de la situation, à un moment donné, il va être quasi inévitable pour ces derniers de prendre un contournement. Même si cela rallonge un peu leur parcours.  
Car force est de constater que leurs engins deviennent trop lourds pour être supportés par ces petits ponts. Certains ne peuvent être compatibles avec des engins de plus de 40 tonnes.

Faire des passages à gué aménagés peut être une solution en effet, mais aussi réfléchir à des engins agricoles adaptés aux réseaux routiers.

Un délégué ajoute qu'il y a eu un souci à Soufrignac, qui a obligé la Mairie à fermer la voie communale, et à mettre en place un détour.





- Questions diverses :

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions sur d'autres sujets que ceux abordés.

Un délégué demande ce qu'à donner la dernière pêche électrique sur la Bonnieure. Ce à quoi Mr ROJO DIAZ que les résultats sont en attente, et que ce bilan sera présenté lors du prochain conseil syndical.

**Journée technique**  
**Cellule Migrateurs Charente-Seudre**  
**Mardi 19 octobre 2021 - Cognac**

Par ailleurs, il profite de ce temps de question pour transmettre aux élus une information. Elle concerne une journée technique sur le suivit des poissons migrateurs.

Madame, Monsieur,

Les partenaires constituant la Cellule Migrateurs Charente-Seudre (EPTB Charente, CAPENA, MIGADO) ont le plaisir de vous convier à leur journée technique le mardi 19 octobre 2021 ! Celle-ci se déroulera à Cognac dans la salle Fragonard du Couvent des Recollets, 53 Rue d'Angoulême. L'accueil café débutera à 9h et les présentations commenceront à 9h30.

Trois temps forts sont programmés à l'occasion de cette journée.

- Un bilan sur les actions 2016-2020 de la Cellule Migrateurs et une présentation du nouveau programme 2021-2025 nous permettra d'enlamer la malinée. Un retour sur les résultats de l'étude des potentialités pour les poissons migrateurs réalisée par l'EPTB Charente en 2019-2020 sera également présenté.

- Le lien Terre-Mer sera évoqué avec plusieurs présentations sur les poissons migrateurs en Mer et en Estuaire. Le CEN NA présentera les suivis du rôle de nurserie des habitats estuariens et l'association CAPENA présentera son programme COMIMER (CONnaissance des Migrateurs en MER) et ses premiers résultats. Nous terminerons cette matinée par une présentation du suivi continu de l'estuaire et du bouchon vaseux par une sonde multi-paramètres de l'EPTB Charente en partenariat avec le laboratoire EPOC.

- L'après-midi sera dédiée à la thématique Fleuve. Nous accueillerons Sylvestre Bolchard (EPAGA) et Caroline Le Calvez (Université d'Orléans) pour un retour d'expérience à la fois sur l'aspect technique et de concertation sur les opérations de débarrage sur l'Aulne en Bretagne. Nous poursuivrons avec un exemple local de Restauration de la Continuité Écologique sur la Tardoire présenté en binôme par le SYBTB et l'IFREE qui est intervenu en appui sur le volet concertation. La journée prendra fin avec une présentation du LIFE rivière Dordogne par EPIDOR.

ripisylve et une pêche électrique.

La difficulté est que le site est en partie propriété de Mme CHAUVIN.

Et cette dernière refuse l'accès au prestataire, se plaignant de dégradations antérieures, impliquant le syndicat.

Syndicat dont elle déplore le manque de communication, à l'exception du technicien actuel.

Elle indique ne donner son accord qu'à la condition que le syndicat, la communauté de communes et elle-même se rencontrent sur place.

L'agence de l'eau demande donc au syndicat d'intervenir.

Le Président et Mr ROJO DIAZ, vont donc prendre contact avec cette dame pour mettre en place une rencontre, et demande si quelqu'un souhaite participer à cette rencontre amiable.

Mme MICHENEAUD accepte, car elle connaît la dame concernée. Et part du principe que cela peut permettre d'assouplir de possibles tensions.

Le Président remercie Mme MICHENEAUD.

L'ordre du jour, et les questions étant épuisés, le Président lève la séance, il est 16h15



